

Lyon, le 16 novembre 2020

### **AUDIO CONFERENCE Disi RAAB du 10 novembre 2020**

L'évolution de la situation épidémique a conduit le gouvernement à décider une période de confinement à compter du vendredi 30 octobre minuit.

A cet effet le Disi a convié les organisations syndicales à participer le mardi 10 novembre 2020 à une audio pour échanger sur la situation sanitaire actuelle et l'organisation mise en place.

Le DG a annoncé que nous ne sommes pas sous couvert d'un Plan de continuité de l'activité, ce qui veut dire que toutes les missions sont assurées et le respect des mesures barrières est impératif.

La direction affirme que nous sommes bien loin du premier confinement en terme de pénurie de masques, gants, gel hydroalcoolique.

Mr Gautier présente la situation sanitaire en rappelant les gestes barrières et porte une attention particulière aux personnes vulnérables, un nouveau décret publié le 11 novembre 2020 (Décret n° 2020-1365 du 10 novembre 2020 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020) fixe une nouvelle liste de critères définissant les personnes vulnérables et clarifie leurs modalités d'organisation du travail. Ces personnes doivent exercer le plus possible en télétravail.

#### Présentation de l'effectif du jour :

- 240 agents présents sur site
- 203 agents en télétravail
- 118 congés et autres
- 12 agents en arrêt maladie, asa, cts

45% des personnes sont en télétravail.

**Le télétravail** est dorénavant la règle pour l'ensemble des missions qui le permettent. Le principe, pour assurer l'efficacité du confinement, est qu'il représente 5 jours par semaine. Le Disi a précisé qu'aucune obligation n'est donnée et que les agents ne souhaitant pas télétravailler peuvent se rendre sur site.

Le Docteur Lagadou insiste sur les personnes vulnérables à protéger et qui doivent être en télétravail autant que possible et très rapidement. S'il y a un cas contact il faut impérativement que cette personne soit isolée.

La présence sur site doit se faire ponctuellement, il revient aux chefs de service de définir des organisations de travail tenant pleinement compte de ces mesures tout en veillant à la continuité des activités et des missions. Ils doivent apporter une attention particulière aux conditions matérielles d'exercice des activités et à l'accompagnement des agents placés en situation de télétravail.

### **Les différentes demandes des organisations syndicales :**

→ La CGT annonce que le télétravail doit être proposé et non imposé. Alors que la circulaire dit que le télétravail doit se faire dès que possible.

Réponse de la Direction : le volontariat est déjà mis en place.

→ La CGT demande la suspension totale des jours de carence.

Réponse de la Direction : la suppression des jours de carence sera demandée à la DG

→ Solidaires dénonce le manque de matériel à domicile ( clef 4G, connexion,...)

Réponse de la Direction : il y a bien eu une demande auprès des agents et une distribution de matériel internet et de clef 4G a été effectuée à leur domicile.

→ La CGT et Solidaires demandent comment faire avec les livraisons de P15 et P10 ainsi que le déplacement sur les différents sites où il y a eu des cas Covid.

Réponse du Dr Lagadou : si la désinfection a été faite par l'équipe de nettoyage et que la distance est respectée alors il n'y a aucun souci pour les équipes qui se déplacent.

→ Solidaires insiste sur la communication des cas contacts entre les différents sites car un agent de la CID n'a pas été prévenu d'un cas positif alors qu'il était en intervention.

La direction prend note de la remarque et que ça ne se reproduira plus.

→ La CFTC demande si les agents de l'Esi de Meyzieu allaient revenir en travail partiel comme lors du premier confinement car pour ces agents le télétravail est impossible.

Réponse de la Direction : Il n'y a aucune préconisation à venir, on suit le mouvement du travail tant que nous avons une grosse production nous continuerons comme ça.

**L'équipe locale de la CFTC reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions**

Contact :

Leeroy Neau secrétaire départemental CFTC Disi RAAB

Sandra Périn référente CFTC Disi RAAB

[sandraperincftc@gmail.com](mailto:sandraperincftc@gmail.com)